

## Réunion du Conseil Municipal du 28 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

**Date de convocation** : 24 juin 2019.

**Présents** : Mmes Josiane DESGROISILLES, Claude IMBERT, Emmanuelle MAGNIEN ; Mrs Jean-Louis GONON, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

**Absents excusés** : Mme Céline FIEVET (a donné pouvoir à Matthias MANGANELLI) ; Mrs Xavier LAVINA, Arnaud LEGRAND, Jean-Louis BERNARD.

**Secrétaire de séance** : Mr Jean-Marie SEGADO.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 17 mai 2019. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite :

- retirer de l'ordre du jour :
  - **Syndicat des Eaux du Tonnerrois : Convention de moyens et de financements** car il manque des informations émanant de la trésorerie pour se prononcer.
- rajouter à l'ordre du jour :
  - **Centre de Gestion de l'Yonne : Convention « Avance des frais médicaux »**
  - **Devis KLABALZAN : Remplacement d'un poteau incendie,**
  - **Devis BOURCY Nicolas :**
    - Réfection d'un avaloir de trottoir, rue des Ecoles
    - Réfection du trottoir devant Mairie et Boulangerie
    - Aménagement des trottoirs devant les 2 entrées de cour d'école

Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objection.

### ORDRE DU JOUR :

- **Demande de location : Local au 4 rue du THEUROT**
- **Logement au 69 rue du Maréchal Leclerc : Montant du loyer et des charges de chauffage**
- **Syndicat des Eaux du Tonnerrois : Convention de moyens et de financements**
- **Logements communaux : Frais de chauffage 2019**
- **Préparation du 14 juillet 2019**
- **Questions diverses**

## **I - Demande de location : Local au 4 rue du Theurot**

### **Délibération n° 33-2019**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier d'une association « L'instant break » de RAVIERES sollicitant la Commune, pour la location du local communal, situé au 4 rue du Theurot.

Ce courrier fait suite à la visite effectuée le jeudi 23 mai par les porteurs du projet.

« L'instant break » est une association loi 1901 à but non lucratif, déclarée au journal officiel le 25 mars 2016, apportant des prestations de conseils, d'animation, de formation, associées aux pratiques de l'herboristerie, de l'aromathérapie et autres activités de bien être dans le respect de la réglementation.

#### **Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE** de louer le local, situé au 4 rue du THEUROT, à l'association "L'instant break" située 21 route d'Ancy-le-Franc à RAVIERES (89390),
- **DIT** que le local sera loué en l'état,
- **DIT** que la location sera effective à compter du 1<sup>er</sup> août 2019,
- **DIT** que le bail de location sera de la durée d'éligibilité du bureau (article 9 des statuts), c'est-à-dire jusqu'au 14 mars 2021,
- **FIXE** le montant du loyer à 120 € par mois, charges non comprises,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail de location entre la Commune de NUIITS et l'Association « L'instant break ».

## **II - Logement au 69 rue du Maréchal Leclerc : Montant du loyer et des charges de chauffage**

### **Délibération n° 34-2019**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la résiliation du bail de location du logement communal, situé au 69 rue du Maréchal Leclerc, il est nécessaire de fixer le montant de la location et des charges de chauffage.

#### **Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **DIT** que la location sera effective au 1<sup>er</sup> septembre 2019,
- **FIXE** le montant du loyer à 380€ par mois,
- **FIXE** le montant des charges de chauffage à 143 €.

## **III - Logements communaux - Frais de chauffage 2019**

### **Délibération n° 35-2019**

Pour donner suite aux décisions prises à la réunion du 17 mai 2019, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après expertise de la chaudière du bâtiment « SGA », celle-ci présentait un défaut de régulation.

Monsieur le Maire propose de prendre en compte les éléments suivants pour se prononcer sur le calcul, à savoir :

- La situation actuelle des frais de chauffage,
- La mauvaise régulation de la chaudière,
- La hausse du prix d'achat du fuel.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de chauffage des logements communaux de l'année 2018, transmis par la société ISTA.

Locataires	Adresse	Charge de chauffage versée	Coût réel de chauffage	Régularisation à faire
<b><u>Logements rue du Maréchal Leclerc</u></b>				
OBERSON - GUEURY	67	2 104.50 €	2 904.45 €	- 799.95 €
BARDOT	69	1 428.00 €	2 032.66 €	- 604.66 €
<b><u>Logements rue des écoles</u></b>				
AGUILLERA	1	1 680.00 €	1 392.72 €	+ 287.28 €
LAURENT/HUBERT	3	1 680.00 €	1 549.11 €	+ 130.89 €

En raison de l'importante régularisation de frais de chauffage dans les logements « rue du Maréchal Leclerc » et de la situation des logements « rue des écoles », le Conseil Municipal décide

➤ de réduire de 50 % la régularisation de chauffage à demander aux locataires, à savoir :

- Mme OBERSON Anne-Sophie et Mr GUEURY Kévin = 399.98 €
- Mr BARDOT Hervé = 302.33 €

➤ d'augmenter la provision de charge de chauffage, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, soit :

- Mme OBERSON Anne-Sophie et Mr GUEURY Kévin = 210.00 €
- de rembourser l'excédent de provision de chauffage, à savoir :
- Mme AGUILLERA Thérèse = 287.28 €
- Mr LAURENT Frantz et Mme HUBERT Brigitte = 130.89 €.

#### **IV - Préparation du 14 juillet**

Madame DESGROISILLE Josiane présente au Conseil Municipal les prévisions de dépenses liées aux achats de lots pour la fête Nationale.

- Société Fillon : lots jouets pour enfants
- Magasin GIFFI: lots divers
- Préférence Coiffure : bon d'achat de 10 €
- Le Fournil de Nuit : bon d'achat de 10 €
- Structure gonflable : location d'une structure gonflable en partenariat avec les Sapeurs-Pompiers.

#### **V - Centre de Gestion de l'Yonne : Convention « Avance des frais médicaux »**

**Délibération n° 36-2019**

**Le Maire rappelle :**

- en application de l'article 22 et 23 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- en application de l'article 41 du décret 87-602 du 30 juillet 1987,
- en application du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

**Le Maire expose :**

- Les honoraires et autres frais résultants des examens prévus au décret 87-602 sont à la charge du budget de la collectivité,
- Toutefois le paiement peut être assuré par le CDG, les modalités de remboursement devront être définies par convention,
- Par délibération en date du 27/01/2016 le Conseil d'Administration du CdG89 a souhaité assurer ce paiement afin d'éviter de voir diminuer le nombre de praticiens.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux et d'en accepter les conditions.**

**VI - Remplacement d'un poteau incendie**

**Délibération n° 37-2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fuite a été détectée au poteau d'incendie - Route de Genève et qu'il est nécessaire de procéder à son remplacement. Monsieur Matthias MANGANELLI, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente des devis.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise KLALBALZAN pour un montant HT de 1 857.00 €,**
- **DIT que les options présentées dans le devis seront prises en compte lors de la réalisation des travaux,**
- **ACCEPTE le devis de l'entreprise BOURCY Nicolas pour un montant HT de 1 685.00 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits devis.**

**VII - Devis BOURCY Nicolas : Réfection d'un avaloir de trottoir - Rue des écoles**

**Délibération n° 38-2019**

Monsieur Matthias MANGANELLI, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente un devis de l'entreprise BOURCY Nicolas de RAVIERES concernant des travaux de réfection d'un avaloir de trottoir - Rue des écoles pour un coût HT de 1 480.00 €.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise BOURCY Nicolas pour un montant HT de 1 480.00 €,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit devis.**

**VIII - Devis BOURCY Nicolas : Réfection du trottoir devant la Mairie et la Boulangerie - Rue du Maréchal Leclerc**

**Délibération n° 39-2019**

Monsieur Matthias MANGANELLI, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente un devis de l'entreprise BOURCY Nicolas de RAVIERES concernant des travaux de réfection du

trottoir devant la Mairie et la Boulangerie - Rue du Maréchal Leclerc, pour un coût HT de 5 726.50 €.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise BOURCY Nicolas pour un montant HT de 5 726.50 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

### **IX - Devis BOURCY Nicolas : Aménagement des trottoirs devant les 2 entrées de cour d'école**

**Délibération n° 40-2019**

Monsieur Matthias MANGANELLI, 2<sup>ème</sup> adjoint, présente un devis de l'entreprise BOURCY Nicolas de RAVIERES concernant des travaux d'aménagement des trottoirs devant les 2 entrées de cour d'école, pour un coût HT de 9 366.50 €.

**Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal**

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise BOURCY Nicolas pour un montant HT de 9 366.50 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

### **X - Budget commune : Décision modificative**

**Délibération n° 41-2019**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modification afin d'intégrer les travaux de remplacement d'un poteau d'incendie - Route de Genève, soit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Entretien bâtiments publics	6 000.00 €	
D 21568 : Autre matériel et outillage d'incendie de de défense civile		6 000.00 €
D 023 : Virement section investissement		6 000.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct.		6 000.00 €

### **XI- Divers**

**1/ Courrier** : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean VERGRACHT concernant un chat vagabond.

**DÉLIBÉRATIONS PRISES**

**33-2019 : Demande de location : Local au 4 rue du Theurot**

**34-2019 : Logement au 69 rue du Maréchal Leclerc : Montant du loyer et des charges de chauffage**

**35-2019: Logements communaux : Frais de chauffage 2019**

**36-2019 : Centre de Gestion de l'Yonne : Convention « Avance des frais médicaux »**

**37-2019 : Remplacement d'un poteau incendie - Route de Genève**

**38-2019 : Devis BOURCY Nicolas : Réfection d'un avaloir de trottoir, rue des Ecoles**

**39-2019 : Devis BOURCY Nicolas : Réfection du trottoir devant Mairie et Boulangerie**

**40-2019 : Devis BOURCY Nicolas : Aménagement des trottoirs devant les 2 entrées de cour d'école**

**41-2019 : Décision modificative - Virement de crédits budgétaires**

Séance levée à 22 heures 50 minutes.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	
BERNARD Jean-Louis	Absent	LEGRAND Arnaud	Absent
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
FIÉVET Céline	Absente	TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier	Absent	SEGADO Jean-Marie	
MAGNIEN Emmanuelle			